

Scénario du pire pour les facs de médecine

SANTÉ Le rattrapage des surnuméraires sur sept ans coûterait cher aux universités

► Selon le Cium, le lissage négatif pourrait être un scénario catastrophe pour les facultés de médecine. ► Mais aussi pour les soins de santé en Communauté française.

Trente-deux étudiants à Mons, 55 à l'ULB, 61 à l'ULG, 64 à l'Unamur et 78 à l'UCL... Ce scénario que d'aucuns qualifient déjà de « catastrophe », correspond au nombre d'étudiants que les facultés de médecine pourraient devoir se contenter d'accueillir ces prochaines années si les velléités flamandes d'imposer un lissage négatif en sept ans se réalisent... Explications.

Pour comprendre ce qui se joue, il faut rappeler que les universités francophones forment, avec la complicité du monde politique, des centaines de médecins surnuméraires par rapport

aux quotas imposés par l'Etat fédéral. Ils obtiennent généralement un accès à la profession en allant puiser dans les réserves des prochaines années les fameux numéros Inami (c'est le lissage positif). Ceci alors que la Flandre a, à peu près, joué le jeu. En 2014, le gouvernement actuel a sifflé la fin de la récréation : plus question de puiser « impunément » des numéros dans les années suivantes. On parle désormais de « lissage négatif » : on retirera des futurs quotas le surplus de 2.185 étudiants qui sortiront d'ici 2021. Ceci - c'était en tout cas le projet récent de la ministre De Block - durant les sept prochaines années.

A partir de là, il suffit de manier une calculatrice pour élaborer le scénario du pire. C'est ce qu'a fait le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium) avant de livrer au *Soir* le résultat de son analyse. La nouvelle clef de répartition (56,5 % des numéros pour la Flandre et 43,5 % pour les francophones)

induit 535 numéros Inami pour la Communauté française. Le lissage négatif en sept ans suppose, lui, une réduction du nombre d'attestations de 312 par an (2.185 répartis sur sept ans),

soit 223 étudiants diplômés par an entre 2023 et 2029. Si on y ajoute une tolérance de 30 % permettant de neutraliser les départs à l'étranger ou les changements d'orientation, on atteint 290 attestations à répartir entre les universités francophones. Il reste au Cium à appliquer la clef actuellement fixée par décret (11 % pour l'Umons, 19 % pour ULB, 21 % pour ULG, 22 %

pour Unamur et 27 % pour UCL), pour obtenir les nombres indiqués ci-dessus.

« Situation aberrante »

Catastrophe ? Pas sûr pour Calogero Conti, recteur de l'UMons potentiellement la plus exposée. « Les projections s'appliquent de la même façon à toutes les universités. De plus la durée du lissage n'est pas arrêtée

à ce jour. Rien ne dit par ailleurs qu'en cas d'examen d'entrée, les étudiants seront contraints de s'inscrire dans telle ou telle université. Par contre, la catastrophe serait pour les soins de santé en Communauté française. On est dans une situation aberrante : alors qu'on est en pénurie pour appliquer un lissage négatif, on va aggraver cette pénurie ».

Sur ce point, il est rejoint par Quentin Lamelyn, président du Cium : « un lissage négatif de cette ampleur est intenable, on n'atteindrait même pas le nombre minimum de généralistes. Il ne sert à rien de résorber la pénurie actuelle si c'est pour la recréer en sept ans. » Au syndicat étudiant Unecof, qui partage cette analyse avec le Cium, la présidente Opaline Meunier s'avance : « Ce scénario impliquerait la fermeture d'une ou plusieurs facultés de médecine. Si c'est ça, la réaction du front étudiant sera à la mesure de la catastrophe annoncée. » ■

ÉRIC BURGRAFF

HISTORIQUE

En front commun

Le communiqué est historique : neuf organisations étudiantes dénoncent d'une seule voix « l'enterrement du débat sur les quotas ». Historique parce qu'il réunit les ennemis jurés de la FEF (Fédération des étudiants

francophones) et de l'Unecof (Union des étudiants de la Communauté française), le Cium (Comité interuniversitaire des étudiants en médecine) et les assemblées étudiantes des cinq universités francophones. Historique aussi parce qu'il intervient à la veille d'un accord pour l'avenir des soins de santé

en Belgique (un examen ou un concours d'entrée doublé d'un rattrapage sur quelques années des étudiants surnuméraires). Les étudiants « refusent une fausse solution qui met à mal l'accès aux soins et à l'enseignement supérieur ». Ils demandent « un numéro Inami pour tous ceux qui sont en cours

d'études ». Ils exigent « que les quotas soient revus par des audits externes et qu'aucun lissage négatif ne soit imposé ». Ils appellent aussi la « société civile à agir » car « l'avenir des soins de santé mérite mieux qu'une action à court terme cédant aux pressions corporatistes et communautaires ».